



CICR



REUTERS/Damir Sagoli

## VUE GÉNÉRALE

**Des victimes d'armes à dispersion vivent aujourd'hui dans au moins 21 pays et quatre régions d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Europe. Une étude publiée par Handicap International en 2007 a confirmé que les armes à dispersion avaient blessé ou tué 13 306 personnes. Les hommes constituent les victimes les plus fréquentes. Souvent attirés par la forme, la taille et la couleur des armes à dispersion, les enfants représentent la seconde catégorie de victimes ; les jeunes garçons sont particulièrement exposés à ce danger en raison des activités qui leur sont souvent confiées dans les communautés rurales (travaux des champs et surveillance du bétail, par exemple). Dans la plupart des zones contaminées, les femmes représentent un pourcentage plus faible des victimes d'armes à dispersion.**

**Les survivants des incidents dus aux armes à dispersion souffrent souvent de graves blessures par effet de souffle ou projection d'éclats. Beaucoup d'entre eux ont besoin d'une assistance à long terme, incluant des soins médicaux et des services de rééducation physique, un soutien psychosocial et une aide en vue de leur réinsertion socio-économique.**

*Producteur de champignons, Do Thien Dang a survécu à l'explosion d'une sous-munition d'arme à dispersion, mais il restera handicapé à vie.*

REUTERS/Nguyen Huy Kham

# LES VICTIMES D'ARMES À DISPERSION

## QUE SAVONS-NOUS, ET QUE DEVRIONS-NOUS FAIRE ?

### QUELLES SONT, POUR LES VICTIMES, LES CONSÉQUENCES DES INCIDENTS DUS AUX ARMES À DISPERSION ?

Les personnes qui survivent à l'explosion d'une sous-munition présentent souvent de graves blessures, souvent multiples, dues à l'effet de souffle ou à la projection d'éclats. Elles souffrent non seulement de lésions des organes vitaux mais aussi parfois de l'amputation traumatique d'un ou plusieurs membres. Les blessures aux yeux sont fréquentes. De plus, à la différence des autres débris de guerre explosifs, les sous-munitions font généralement plusieurs victimes – tuées ou blessées – lors d'un seul incident (CICR). Au **Laos**, par exemple, les sous-munitions ont été responsables de 43 % de tous les incidents ayant été causés par des restes explosifs de guerre et ayant fait plusieurs victimes (Handicap International, 2007).

Les blessures physiques sont couramment accompagnées par un traumatisme psychologique. Les survivants souffrent d'une perte de leur dignité et de leur estime de soi ; ces personnes sont en outre souvent en butte à la discrimination et à l'ostracisme. L'impact psychologique est

plus grave encore quand un blessé n'est plus capable de remplir le rôle qu'il jouait précédemment au sein de sa famille ou de sa communauté. S'ils souffrent d'un lourd handicap, les survivants peuvent ne pas être capables de reprendre leur ancien travail et risquent donc de se trouver au chômage.

La plupart des pays et des régions où vivent les communautés touchées sont pauvres et l'agriculture constitue le secteur principal de leur économie. Au **Tchad**, par exemple, les zones infestées sont principalement des régions rurales, où les agriculteurs et les bergers ne disposent que de faibles revenus (Handicap International, 2007). La contamination due aux sous-munitions risque d'augmenter la vulnérabilité de ces communautés en entravant l'accès aux terres cultivées et aux sources d'eau. Au lendemain d'un conflit, la présence d'une telle menace peut aussi constituer un obstacle à la reconstruction et à la remise en état des maisons, écoles, routes et autres infrastructures.



Selon Handicap International, les pays et régions où vivent aujourd'hui des victimes d'armes à dispersion sont les suivants :

**Afghanistan**

**Albanie**

**Arabie saoudite**

**Bosnie-Herzégovine**

**Cambodge**

**Croatie**

**Érythrée**

**Éthiopie**

**Haut-Karabagh**

**Irak**

**Israël**

**Kosovo**

**Koweït**

**Laos**

**Liban**

**Monténégro**

**Sahara occidental**

**Serbie**

**Sierra Leone**

**Soudan**

**Syrie**

**Tadjikistan**

**Tchad**

**Tchéchénie**

**Viet Nam**

## QUI SONT LES VICTIMES DES ARMES À DISPERSION ?

Les informations sur les victimes des armes à dispersion sont souvent difficiles à obtenir pour deux raisons. D'une part, ces données ne sont pas toujours séparées de celles qui concernent les victimes d'accidents causés par d'autres engins non explosés ; d'autre part, les accidents de ce type ne sont pas toujours signalés. Il est clair, cependant, que là où elles ont été employées à grande échelle, les armes à dispersion causent un nombre important de pertes civiles qui auraient pu être évitées.

**Les hommes** sont, de manière générale, les victimes les plus fréquentes des armes à dispersion. Au **Laos**, par exemple, ils représentent 84,1 % du nombre total de personnes tuées ou blessées (Handicap International, 2007). Sur le plan économique, la perte est considérable pour les familles quand les hommes tués ou blessés sont aussi les principaux apporteurs de revenu du ménage.

Pour les hommes incapables d'assumer dès lors leur rôle en tant que principal apporteur de revenu, l'impact psychologique est aussi considérable, spécialement en raison du manque, dans de nombreux pays, de programmes de rééducation physique et de réadaptation, d'assistance financière et de formation professionnelle.

**Les enfants** sont aussi souvent victimes des sous-munitions d'armes à dispersion. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. D'une part, les enfants sont particulièrement attirés par la forme, la taille et la couleur des sous-munitions. D'autre part, dans de nombreuses sociétés, les enfants doivent assumer des activités de subsistance qui les exposent à des risques. Les jeunes garçons sont particulièrement en danger et, dans la plupart des cas, constituent le second groupe le plus important de victimes après les hommes (Handicap International, 2007).

Au **Kosovo**, au cours de l'année qui a suivi le conflit (mars 1999-août 2000), les garçons de moins de 18 ans ont représenté 62,5 % des victimes civiles (Handicap International). Les victimes (tuées ou blessées) des sous-munitions ont été cinq fois plus souvent âgées de moins de 14 ans que les victimes des mines antipersonnel (CICR). Au **Laos**, selon les données collectées depuis 1999 par le Programme national lao d'élimination des munitions non explosées (UXO LAO) dans les zones où cet organisme intervient, les enfants représentent plus de la moitié des victimes. Au **Cambodge**, les garçons âgés de 6 à 15 ans représentent 37,8 % de toutes les victimes des sous-munitions d'armes à dispersion (Handicap International, 2007).

Les incidents impliquant des enfants surviennent d'ordinaire alors que les victimes jouent, travaillent pour assurer leur subsistance ou récupèrent de la ferraille.

En **Afghanistan**, les enfants constituent 36,3 % du nombre total de victimes (40 % dans la période qui suit immédiatement un bombardement). L'activité la plus fréquente, au moment où ces accidents se produisent, est la surveillance du bétail – de fait, les enfants constituent 52 % des personnes tuées ou blessées alors qu'elles gardent du bétail (Handicap International, 2007). Au **Laos**, le prix des métaux ayant considérablement augmenté entre 2002 et 2005, il a été signalé que des enfants étaient régulièrement occupés à ramasser de la ferraille, récupérant notamment des engins explosifs (GICHD).

Outre leurs blessures physiques, les enfants victimes d'armes à dispersion souffrent souvent de troubles tels que flashbacks, cauchemars, perte de mémoire, manque de concentration et modifications du comportement.

**Les femmes** sont moins souvent victimes de ce type d'armes. Cependant, le nombre de femmes victimes est plus élevé dans les pays qui comptent davantage de ménages dirigés par des femmes, celles-ci assumant des activités de subsistance dont s'acquittent traditionnellement les hommes (c'est-à-dire la surveillance du bétail, les travaux des champs et la collecte de bois). Au **Tadjikistan**, pays où dans certaines zones jusqu'à 50 % de la main d'œuvre masculine travaille à l'étranger, les femmes représentent 17 % des victimes d'incidents dus aux sous-munitions, les filles et fillettes 10 % (Handicap International, 2007).

Outre l'impact psychologique, les femmes dont le mari a été tué ou blessé par une arme à dispersion rencontrent souvent des difficultés pour obtenir un emploi, en particulier lorsque cela va à l'encontre des normes socioculturelles locales.

Dans plusieurs pays, **les personnes de retour** (ou sur le chemin du retour) dans leurs foyers sont les principales victimes. Au **Viet Nam**, par exemple, 52,4 % de l'ensemble des victimes des armes à dispersion ont été blessées ou tuées lors d'incidents survenus au cours des cinq années qui ont suivi la guerre : de fait les personnes rentrant chez elles une fois le conflit terminé constituent le groupe le plus nombreux de personnes à risques (Handicap International, 2007).

En août 2006, environ un million de personnes ont fui le **Sud-Liban** à cause du conflit. Une semaine après le cessez-le-feu, 60 à 70 % de ces personnes avaient regagné leurs foyers : quelque 33,8 % des décès et des blessures causés par les sous-munitions sont survenus au moment où les gens rentraient dans leur village et allaient vérifier l'état de leur habitation (Handicap International, 2007).



# ARMES À DISPERSION : LES VICTIMES

*Les enfants sont des victimes fréquentes des sous-munitions d'armes à dispersion. Sobhi Abbas a été blessé alors qu'il jouait avec l'un de ces engins.*

AP/Mohammed Zaatari

## DE QUELLE AIDE LES VICTIMES D'ARMES À DISPERSION ONT-ELLES BESOIN ?

Les besoins des victimes d'armes à dispersion doivent être envisagés dans un contexte plus large, celui de l'accès inadéquat aux services dont pâtissent en général les victimes des conflits armés.

L'assistance en faveur des victimes des armes à dispersion devrait comporter plusieurs volets : soins d'urgence et soins médicaux, services de rééducation physique, soutien psychosocial et programmes de réinsertion socio-économique permettant aux survivants de retrouver leur place au sein de la société. L'accès aux informations relatives aux établissements de soins, aux centres de rééducation physique et aux programmes de réinsertion constitue, lui aussi, un important aspect de l'assistance aux victimes.

Les programmes d'assistance devraient non seulement être axés sur les personnes directement touchées, mais aussi sur leurs familles et sur leurs communautés. L'assistance aux victimes est une activité à long terme qui doit se poursuivre même après que toutes les sous-munitions non explosées aient été enlevées.

Une législation et des politiques publiques doivent être mises en œuvre : il s'agit à la fois de protéger les droits des personnes handicapées (y compris les survivants d'incidents dus aux armes à dispersion) contre la discrimination et de faire en sorte que ces personnes aient une égalité d'accès aux infrastructures publiques, aux programmes sociaux, à l'éducation et à l'emploi. Aider les survivants ne se borne

pas à résoudre des problèmes de soins médicaux ou de rééducation physique – il s'agit également de protéger leurs droits humains fondamentaux. De fait, la ratification et la mise en application, par les États, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'ils ont récemment adoptée (décembre 2006), constituent des étapes importantes sur la voie de la mise en œuvre d'une approche intégrée visant à répondre aux besoins des survivants.

## LES VICTIMES D'ARMES À DISPERSION REÇOIVENT-ELLES L'AIDE DONT ELLES ONT BESOIN ?

Le problème le plus grave réside dans la dangerosité de l'environnement qui accompagne tout conflit armé. Cela signifie que les besoins – en termes de soins médicaux et de services de rééducation physique – augmentent précisément au moment où la capacité de fournir de tels services diminue.

L'existence de ces dangers rend aussi plus difficile la collecte de données fiables, pourtant nécessaires pour orienter les efforts d'assistance. Une assistance efficace dépend de l'exactitude des données portant sur l'impact des armes à dispersion ainsi que sur d'autres besoins existant dans un contexte donné.

Manque de sécurité, éloignement ou système de santé défaillant sont autant de raisons expliquant pourquoi, dans de nombreuses zones infestées de sous-munitions d'armes à dispersion, la population n'a qu'un accès limité aux établissements de soins ou aux programmes d'assistance aux victimes.

Pour les familles des survivants, le coût du traitement médical requis peut être exorbitant. Bien souvent, il leur faut vendre leur principale source de revenu (leur bétail, par exemple) pour payer les factures des premiers soins prodigués à l'hôpital, des soins de suite et de la rééducation physique. Les frais de transport peuvent, en eux-mêmes, constituer un énorme fardeau,

l'établissement le plus proche dispensant des soins médicaux ou des services de rééducation physique étant souvent à des heures de l'endroit où l'incident s'est produit.

Comparée à d'autres problèmes urgents, tels que la poursuite des violences ou la pandémie de VIH/sida, l'assistance aux victimes d'armes à dispersion n'est pas toujours perçue comme une priorité, même par les communautés touchées elles-mêmes.



### SOURCES:

Handicap International, *Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities*, mai 2007.

Centre international de déminage humanitaire de Genève, *A Study of Scrap Metal Collection in Lao PDR*, septembre 2005.

CICR, *Bombes à dispersion et mines terrestres au Kosovo – les pièges explosifs de l'après-guerre*, juin 2001.

CICR, *Les restes explosifs de guerre : héritage meurtrier des conflits armés modernes*, juillet 2004.

Human Rights Watch, *Cluster Bombs in Afghanistan*, octobre 2001.

Human Rights Watch, *World Report 2004: Cluster Munitions: Toward a Global Solution*.



CICR



REUTERS/Damir Sagoli

## VUE GÉNÉRALE

**Au moins 21 pays et quatre régions d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Europe sont aujourd'hui touchés par le problème des armes à dispersion, ou l'ont été au cours des cinquante dernières années. Dans certains pays, les armes à dispersion ont été employées de manière extensive : au Laos, par exemple, des bombes à sous-munitions ont été larguées tout au long d'une période de neuf ans (1964 à 1973), plaçant la population à la merci de cet héritage meurtrier (GICHD, février 2007). Dans d'autres contextes, bien que l'emploi de telles armes ait été plus limité, les conséquences sont tout aussi graves. Au Kosovo, par exemple, où le conflit n'a duré que 11 semaines, ce sont au total entre 230 000 et 290 000 sous-munitions qui auraient été larguées (Landmine Action/CICR) ; quand les combats ont pris fin, quelque 30 000 de ces engins non explosés jonchaient encore le sol (CICR, 2001).**

*Les sous-munitions peuvent atterrir loin de la cible visée. Dans un verger, Darwish Abd el-Aal regarde une sous-munition non explosée qui est restée accrochée aux branches d'un arbre.*

AP/Mohammed Zaatari

# CONTAMINATION DUE AUX ARMES À DISPERSION

## OÙ DES BOMBES À SOUS-MUNITIONS ONT-ELLES ÉTÉ EMPLOYÉES ? QUELS SONT LES DANGERS ?

### QUELS SONT LES PAYS ET LES RÉGIONS LES PLUS TOUCHÉS PAR LE PROBLÈME ?

Il peut être difficile d'établir à quel degré les pays et les régions sont affectés par les armes à dispersion. En effet, les données relatives à la contamination due aux armes à dispersion sont parfois mélangées avec celles qui concernent la contamination due à d'autres types d'engins non explosés. Nous savons cependant que là où elles ont été employées de manière extensive, les armes à dispersion constituent une partie déterminante du problème posé par les restes explosifs de guerre, et qu'elles ont de lourdes conséquences pour les civils et les communautés.

Le **Laos** a été contaminé par les armes à dispersion entre 1964 et 1973 en raison des conflits en cours dans la région. Une enquête a été réalisée par Handicap International afin d'évaluer l'impact des engins non explosés au Laos : il en ressort que, d'une part, le type de contamination le plus commun est dû aux sous-munitions non explosées et que, d'autre part, 1 553 villages avaient été pollués par ces armes (Handicap International, 1997). Selon le Programme national lao d'élimination des munitions non explosées, 270 millions de sous-munitions ont été disséminées par des



bombes à dispersion (UXO LAO) ; de plus, compte tenu d'un taux de raté s'établissant, selon les évaluations, entre 10 % et 30 %, ce sont au total de 9 à 27 millions d'engins non éclatés qui sont restés sur le sol à la fin du conflit (CICR, Réunion d'experts sur les restes explosifs de guerre, 2000). En mars 2007, Handicap International avait enregistré 4 837 personnes tuées ou blessées par les armes à dispersion (Handicap International, 2007), mais les données relatives aux victimes sont encore incomplètes. Quelque 200 nouvelles victimes des restes explosifs de guerre, y compris des sous-munitions, sont encore enregistrées au Laos chaque année. En outre, un nombre élevé d'incidents restent probablement non enregistrés (GICHD). Le Laos est donc un exemple particulièrement explicite des effets potentiellement durables de l'emploi des armes à dispersion.

Le cas du **Kosovo** démontre que même quand elles sont employées dans des conflits de courte durée, les armes à dispersion peuvent laisser derrière elles de graves problèmes qui ne peuvent se résoudre qu'au fil de nombreuses années. En 1999, au cours des 11 semaines de guerre, entre 230 000 et 290 000 sous-munitions d'armes à dispersion ont été larguées sur le territoire (*Landmine Action*, 2007/CICR, 2001) et, selon les estimations, quelque 30 000 de ces engins n'ont pas explosé (CICR, 2001). Cela faisait peser une grave menace sur les civils qui, en dépit des mises en garde, pénétraient dans des zones contaminées telles que champs, forêts et vignobles parce qu'ils n'avaient pas d'autre moyen d'assurer leur subsistance (CICR, 2001). Une étude réalisée par *Landmine Action* a révélé que les

terres arables constituaient en fait au moins 54 % de la zone infestée (*Landmine Action*, 2007). En 2007, le centre de coordination du *Kosovo Protection Corps* a signalé qu'il subsistait encore 61 zones dangereuses, principalement dans la partie occidentale du territoire (Handicap International, 2007).

C'est au **Sud-Liban**, en juillet et août 2006, qu'a été enregistré l'emploi le plus récent d'armes à dispersion. Bien que l'on ne dispose pas de données permettant de connaître le nombre total de sous-munitions employées, une première estimation réalisée en novembre 2006 par le Centre de Coordination de la lutte antimines des Nations Unies au Sud-Liban (UNMACC-SL) il restait jusqu'à un million de sous-munitions non explosées après que les combats aient pris fin.

Les zones polluées par ces armes incluaient des terres agricoles et des infrastructures (eau et électricité). Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans de vastes zones du Sud-Liban, au moins 25 % des terres cultivées ont été polluées par des sous-munitions d'armes à dispersion non explosées (FAO, 2006). Globalement, au Sud-Liban, l'agriculture constitue près de 70 % du revenu total des ménages; en outre, la moitié de la population active tire entièrement ses revenus de cette activité (FAO, 2006). Les sous-munitions non explosées ont aussi fait obstacle aux efforts de reconstruction, notamment en perturbant les réparations des lignes électriques (*Landmine Action*, 2006).

Jusqu'en décembre 2007, 217 civils avaient été tués ou blessés par des engins non explosés, presque dans tous les cas par des sous-munitions (UNMACC-SL, décembre 2007). Un pourcentage élevé de ces incidents s'est produit alors que les gens revenaient dans leurs maisons après les combats, ou juste après leur retour (*Landmine Action*, 2006).

En septembre 2007, le UNMACC-SL estimait que 40 % de la zone contaminée avait été débarrassée de toute menace en surface. Cependant, seuls 21 % de la zone avaient été complètement dépollués (c'est-à-dire jusqu'à une profondeur de 20 cm). En octobre 2007, le même organisme a signalé qu'au total, 131 115 sous-munitions non explosées avaient été éliminées.

Les armes à dispersion ont été aussi employées de manière extensive en **Afghanistan** lors des conflits des années 1980 et 1990 et, plus récemment, en 2001-2002. Cependant, beaucoup de zones infestées en Afghanistan ne sont pas répertoriées et, souvent, la contamination due aux sous-munitions n'est pas différenciée de celle que provoquent les autres restes explosifs de guerre (Handicap International, 2007). En février 2007, sur les 269 sites connus, 222 avaient été débarrassés de toute contamination récente (Handicap International, 2007).

## QUELLES DIFFICULTÉS SURVIENNENT-ELLES DANS LES ZONES INFESTÉES DE SOUS-MUNITIONS D'ARMES À DISPERSION ?

Comme dans le cas des mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre, la présence de sous-munitions non explosées d'armes à dispersion a de graves conséquences, au-delà des victimes elles-mêmes. Comme cela a été souligné plus haut, la contamination due à ces armes bloque souvent l'accès aux biens de première nécessité tels que nourriture, eau, carburant et combustible, ainsi qu'aux écoles, marchés, services de santé et autres services essentiels.

Les sous-munitions ayant un taux de dysfonctionnement si élevé et étant disséminées en si grand nombre, que même une seule frappe au moyen d'armes à dispersion, à l'intérieur ou à proximité d'une zone agricole, par exemple, peut constituer une menace pour la population et avoir, à

long terme, des effets néfastes sur le plan socio-économique.

En **Irak**, selon la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI), l'agriculture offre des possibilités d'emploi à 37 % de la population (MANUI, décembre 2006). En 2006, selon une enquête (*Irak Landmine Impact Survey / ILIS*), dans certaines zones du sud du pays, 100 % des terres arables et 95 % des pâturages étaient inaccessibles à cause de la présence de débris de guerre explosifs, parmi lesquels des sous-munitions d'armes à dispersion (Handicap International, 2007).

Quand les zones agricoles sont infestées ou que les sources d'eau deviennent inaccessibles – et aussi parce qu'il faut souvent du temps pour nettoyer les zones

*Les zones infestées de sous-munitions d'armes à dispersion recèlent de graves dangers pour les populations civiles, et les communautés touchées par la guerre sont confrontées à leurs conséquences à long terme.*

John Rodsted



infestées – les gens prennent parfois consciemment des risques pour accéder à leurs champs, à du combustible ou à de l'eau potable. Au **Viet Nam**, entre 1975 et 2007, quelque 61,1 % de tous les décès et blessures dus aux sous-munitions d'armes à dispersion se sont produits alors que les victimes travaillaient dans les champs, surveillaient du bétail ou creusaient le sol ; au cours de la même période, 53,1 % des incidents se sont produits dans des terres agricoles ou des pâturages (Handicap International, 2007).

Les sous-munitions non explosées peuvent aussi représenter des sources de revenu « intéressantes », mais extrêmement dangereuses. Par exemple, en **Afghanistan**, des nomades ont été victimes des sous-munitions alors qu'ils ramassaient ces engins en tant que ferraille pour compléter leurs revenus (Handicap International, 2007). Au **Cambodge**, la récupération et le commerce de la ferraille constituent une activité répandue (Handicap International, 2004). Quand les prix de la ferraille ont augmenté après 2002, il en est allé de même du nombre d'accidents résultant de la manipulation délibérée de débris de guerre

explosifs pour en extraire le métal (Croix-Rouge cambodgienne). Dans le cadre d'une enquête menée par Handicap International, 32 % des enfants interviewés ont indiqué que la récupération de la ferraille constituait leur seule source de revenu (Handicap International, 2004).

Les sous-munitions sont très explosives et peuvent être extrêmement instables. Les équipes de déminage doivent donc prendre les plus grandes précautions quand elles trouvent et détruisent de tels engins ; cela rend le processus d'autant plus coûteux et d'autant plus lent. Ces mêmes caractéristiques font que lorsqu'une personne provoque accidentellement l'explosion d'une sous-munition, les autres personnes se trouvant à proximité immédiate courent aussi le risque d'être tuées ou mutilées.

*Une équipe de l'ONG Mines Advisory Group (MAG) élimine des sous-munitions non explosées. Cette tâche très dangereuse exige beaucoup de temps et d'argent.*

Sean Sutton/Panos Pictures



## SOURCES:

CICR, *Bombes à dispersion et mines terrestres au Kosovo – les pièges explosifs de l'après-guerre*, juin 2001.

CICR, *Les restes explosifs de guerre : héritage meurtrier des conflits armés modernes*, juillet 2004.

CICR, Réunion d'experts sur les débris de guerre explosifs, présentation de Phil Bean, directeur de programme, UXO LAO, 18-19 septembre 2000.

Croix-Rouge cambodgienne, *Cambodian Mine/UXO Victim Information System, Annual Report 2006*.

Handicap International, *Tampering: Deliberate Handling and Use of Live Ordnance in Cambodia*, août 2004.

Handicap International, *Living with UXO: Final Report, National Survey on the Socio-Economic Impact of UXO in Lao PDR*, octobre 1997.

Handicap International, *Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities*, mai 2007.

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI), *Working Together for Iraq*, décembre 2006, disponible en anglais à l'adresse : [http://www.uniraq.org/documents/InfoKit2007\\_EN.pdf](http://www.uniraq.org/documents/InfoKit2007_EN.pdf)

Centre des Nations Unies de coordination des opérations anti-mines au Liban sud (UNMACC-SL), *South Lebanon Cluster Bomb Info Sheet*, novembre 2006.

Centre des Nations Unies de coordination des opérations anti-mines au Liban sud (UNMACC-SL), *September 2007 Report*, octobre 2007.

Centre des Nations Unies de coordination des opérations anti-mines au Liban sud (UNMACC-SL), *Victim Data*, décembre 2007, disponible en anglais à l'adresse : <http://www.maccsl.org/reports/victims/casualties.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Lebanon : Damage and Early Recovery Needs Assessment of Agriculture, Fisheries and Forestry*, novembre 2006.

Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD), *Lao PDR Risk Management and Mitigation Model*, février 2007.

Human Rights Watch, *Fatally Flawed: Cluster Bombs and their Use by the United States in Afghanistan*, décembre 2002.

Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL), *Landmine Monitor Report 2006*.

Landmine Action, *Foreseeable Harm: The use and impact of cluster munitions in Lebanon: 2006*, octobre 2006.

Landmine Action, *Cluster Munitions in Kosovo: Analysis of Use, Contamination and Casualties*, octobre 2007.

Programme national lao d'élimination des munitions non explosées (UXO Lao), voir : <http://www.uxolao.org>



CICR



REUTERS/Damir Sagoli

## VUE GÉNÉRALE

Les armes à sous-munitions (ou à dispersion) constituent un problème persistant depuis plusieurs décennies. Les effets exercés par ces armes sur une vaste zone et le grand nombre de sous-munitions qui n'explorent pas comme prévu ont causé un grand nombre de pertes civiles. Bien que seul un nombre limité de pays ait réellement employé des armes à sous-munitions, de nombreux pays détiennent de telles armes dans leurs arsenaux. Même si une fraction seulement des armes à sous-munitions existant aujourd'hui dans les stocks devait être employée ou transférée vers d'autres pays ou vers des groupes armés non étatiques, les conséquences risqueraient d'être bien plus lourdes que dans le cas des mines antipersonnel. Les améliorations techniques apportées aux armes à sous-munitions n'ont pas, à ce jour, fourni de solution adéquate et un nombre toujours plus élevé d'États adhérent à la Convention sur les armes à sous-munitions pour résoudre de manière satisfaisante les problèmes humanitaires causés par ces armes.

*Une arme à sous-munitions peut contenir plusieurs centaines de sous-munitions.*

AP/Mohammed Zaatari

# ARMES À SOUS-MUNITIONS

## DE QUOI S'AGIT-IL, ET QUEL EST LE PROBLÈME ?

### ARMES À SOUS-MUNITIONS : DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Les armes à sous-munitions consistent en un conteneur qui s'ouvre en l'air et répand sur une vaste zone une grande quantité de sous-munitions explosives (appelées aussi « bombettes » ou, parfois, « bombettes »). Ces sous-munitions – dont le nombre peut varier selon le modèle, allant de quelques dizaines à plus de 600 – peuvent être larguées par des aéronefs (avions, hélicoptères) ou lancées au moyen de pièces d'artillerie ou de missiles. comme prévu au moment de l'impact. Les estimations crédibles du taux de non-fonctionnement de ces armes lors de conflits récents varient, allant de 10 % à 40 %. L'emploi de ces armes à grande échelle a pour conséquence que certains pays et régions sont infestés de dizaines de milliers, et parfois de millions, de sous-munitions non encore explosées et très instables.
- La plupart des sous-munitions sont censées exploser à l'impact. La vaste majorité tombent en chute libre, ce qui signifie qu'elles ne sont pas guidées individuellement pour atteindre une cible donnée.
- Les armes à sous-munitions ont été employées pour la première fois pendant la Seconde Guerre mondiale et, de fait, un fort pourcentage d'armes à sous-munitions qui se trouvent aujourd'hui dans les stocks ont été conçues pour le contexte de la guerre froide. Leur but principal était de détruire de multiples cibles militaires dispersées sur une vaste zone (des formations de chars ou d'infanterie, par exemple), et pour tuer ou blesser des combattants.
- Les sous-munitions non éclatées explosent souvent quand elles sont manipulées ou bougées, constituant un grave danger pour les civils. La présence de ces armes représente une menace pour les civils déplacés qui regagnent leurs foyers et, de surcroît, elle entrave les actions de secours et les efforts de reconstruction. Des activités de subsistance d'importance vitale (travaux des champs, par exemple) restent en outre dangereuses pendant des années, voire des décennies, après la fin du conflit.
- Parce que ce sont des « armes à grande surface d'action », capables de larguer un très grand nombre de sous-munitions sur une zone pouvant atteindre des dizaines de milliers de mètres carrés, les effets des armes à sous-munitions sur les civils pendant les conflits suscitent aussi de graves préoccupations, en particulier quand ces armes sont employées dans des zones habitées.
- Comme la plupart des sous-munitions ne sont pas guidées, leur précision peut être affectée par les conditions météorologiques ou autres facteurs environnementaux. Il est donc possible

### POURQUOI LES ARMES À SOUS-MUNITIONS SUSCITENT-ELLES TANT DE PRÉOCCUPATIONS SUR LE PLAN HUMANITAIRE ?

- L'histoire a montré qu'un grand nombre de sous-munitions n'explorent pas



qu'elles frappent des zones situées en dehors de l'objectif militaire visé. Quand de telles armes sont employées à l'intérieur ou à proximité de zones habitées, elles peuvent représenter un grave danger pour les civils, pendant l'attaque et pendant la période qui suit immédiatement la frappe, au moment où la population reprend ses activités normales.

### COMBIEN DE PAYS PRODUISENT ET STOCKENT DES ARMES À SOUS-MUNITIONS ?

- Au total, 34 pays auraient produit plus de 210 différents types d'armes à sous-munitions, parmi lesquelles figurent des projectiles, des bombes, des roquettes, des missiles et des conteneurs (Hiznay).
- Au moins 87 pays détiennent aujourd'hui des stocks d'armes à sous-munitions ou en ont déposé par le passé (HRW, Information Chart). À l'heure actuelle, les arsenaux recèlent des millions de ces armes, contenant des milliards de sous-munitions individuelles.
- Au moins quatre pays qui produisaient auparavant des armes à dispersion ont adopté de nouvelles politiques ou législations nationales aux termes desquelles ils s'engagent à ne plus en produire du tout (*Human Rights Watch*). Cela montre que l'accent mis récemment sur les conséquences de ces armes sur le plan humanitaire a d'ores et déjà provoqué certains changements positifs au niveau national.

### COMBIEN DE PAYS ONT EMPLOYÉ DES ARMES À SOUS-MUNITIONS ?

- Sur les 87 pays qui détiennent ou ont déposé des stocks d'armes à sous-munitions, 16 en ont réellement employé au cours d'un conflit armé (HRW, Information Chart, Cluster Munition Coalition).
- L'emploi de telles armes par des groupes armés non étatiques a été documenté dans un petit nombre de cas (HRW, Overview).
- Même si une fraction seulement des armes à sous-munitions existant aujourd'hui dans les stocks devait être

employée ou transférée vers d'autres pays ou vers des groupes armés non étatiques, les conséquences risqueraient d'être bien plus lourdes que dans le cas des mines antipersonnel employées dans les années 1990.

### DES MÉCANISMES D'AUTODESTRUCTION ET AUTRES AMÉLIORATIONS TECHNIQUES PEUVENT-ILS RÉSOUDRE LE PROBLÈME DES ARMES À SOUS-MUNITIONS ?

- La majorité des armes à sous-munitions stockées actuellement sont d'anciens modèles (datant de 20 ans ou plus). Ces engins deviennent de moins en moins fiables et ne devraient plus être employés.
- Des modèles plus récents sont munis d'un mécanisme d'autodestruction : ainsi, les sous-munitions sont censées se détruire automatiquement si elles n'explosent pas comme prévu. Cependant, cette technologie n'a pas fourni de solution satisfaisante au problème de la fiabilité. Certes, lors de tests, le mécanisme d'autodestruction a permis de réduire le nombre de sous-munitions non encore explosées mais dans les conditions de combat, le taux réel de non-fonctionnement reste élevé. Même dotées de tels mécanismes, il est arrivé que ces armes laissent un nombre élevé de sous-munitions non explosées sur le sol.
- Heureusement, un nombre croissant d'États ont adhéré ou sont sur le point d'adhérer à la Convention sur les armes à sous-munitions. Cette Convention a été négociée et adoptée par 107 États lors d'une conférence diplomatique tenue à Dublin (Irlande) en mai 2008. La Convention établit des nouvelles règles visant à garantir que les armes à sous-munitions ne seront plus employées et que les problèmes humanitaires aujourd'hui associés à ces armes seront résolus (voir le document d'information *La Convention sur les armes à sous-munitions : un nouveau traité destiné à mettre un terme aux souffrances causées par ces armes.*)



Cette « bombette » non explosée, provenant d'une arme à sous-munitions, a été trouvée à une centaine de mètres d'un hôpital.

AP/Ben Curtis



Les armes à sous-munitions larguées d'un avion peuvent disséminer des sous-munitions explosives sur des dizaines de milliers de mètres carrés.

Associated Press



### SOURCES:

Mark Hiznay, *Survey of cluster munitions produced and stockpiled*, présentation lors de la réunion d'experts organisée par le CICR sur les questions d'ordre humanitaire, militaire, technique et juridique relatives aux armes à dispersion, Montreux, Suisse, 18-20 avril 2007.

Human Rights Watch, Cluster Munition Information Chart, avril 2010, <http://www.hrw.org/en/news/2009/07/17/cluster-munition-information-chart>, (HRW, Information Chart)

Human Rights Watch, *At a Glance: Global Overview of Cluster Munition Policy and Practice*, Human Rights Watch, Washington D.C., USA, octobre 2007 (HRW, Overview).

Cluster Munition Coalition, *The problem*, <http://www.stopclustermunitions.org/the-problem>



CICR



REUTERS/Damir Sagoli

## VUE GÉNÉRALE

En dépit des règles du droit international humanitaire (DIH) déjà en vigueur, les armes à sous-munitions ont causé un grand nombre de pertes civiles lors des conflits dans lesquels elles ont été employées. Une meilleure mise en œuvre du DIH, y compris du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre récemment adopté, ne permettra pas de résoudre entièrement les problèmes causés par ces armes. Le CICR estime que des règles portant spécifiquement sur les armes à sous-munitions sont requises, et que la communauté internationale devrait de toute urgence conclure un nouveau traité qui premièrement, interdirait l'emploi, la production, le stockage et le transfert d'armes à sous-munitions imprécises et non fiables ; deuxièmement, il exigerait l'élimination des stocks actuels de ces armes ; troisièmement, il prévoirait l'assistance aux victimes, l'enlèvement des armes à sous-munitions et des activités visant à réduire le plus possible l'incidence de ces armes sur les populations civiles.

# LA CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

## UN NOUVEAU TRAITÉ DESTINÉ À METTRE UN TERME AUX SOUFFRANCES CAUSÉES PAR CES ARMES

### QUE PRÉVOIT LA CONVENTION ?

La Convention impose l'interdiction complète des armes à sous-munitions, dont elle prohibe l'emploi, la production, le stockage et le transfert. Les États parties ont par ailleurs l'interdiction d'aider, d'encourager ou d'inciter quiconque à s'engager dans une activité interdite par les dispositions de la Convention.

Outre les interdictions mentionnées ci-dessus, les États possédant des armes à sous-munitions, ou subissant les effets de ces armes, se voient imposer par la Convention un certain nombre d'obligations spécifiques, à savoir : la destruction des stocks, l'enlèvement des restes de ces armes et l'assistance aux victimes.

- **Destruction des stocks** – Chaque État est tenu – dans un délai de huit ans après être devenu partie à la Convention – de détruire les stocks d'armes à sous-munitions sous sa juridiction et son contrôle. Ce délai peut être prolongé de quatre ans et, dans des circonstances exceptionnelles, des prolongations additionnelles d'une durée de quatre ans peuvent aussi être accordées. Les États sont autorisés à conserver un nombre limité de ces armes et de leurs sous-munitions explosives à des fins de formation au déminage et de mise au point des techniques de destruction.
- **Enlèvement des restes d'armes à sous-munitions** – Chaque État doit en outre enlever de son territoire les sous-munitions non explosées et les armes à sous-munitions abandonnées, cela dans

un délai de dix ans après être devenu partie à la Convention. Si un État ne peut pas respecter ce délai, il peut demander des prolongations supplémentaires d'une durée de cinq ans. Les États doivent réaliser des programmes d'éducation à la réduction des risques, de manière à alerter les civils vivant à l'intérieur ou à proximité des zones polluées sur les dangers posés par les armes à sous-munitions.

- **Assistance aux victimes** – La Convention comporte des dispositions fortes en matière d'assistance aux victimes. Tout État partie qui compte des victimes d'armes à sous-munitions sur son territoire ou dans des zones sous son contrôle a l'obligation de leur fournir des soins médicaux, une réadaptation physique, un soutien psychologique et une insertion sociale et économique. Il doit en outre évaluer les besoins domestiques dans les zones touchées, élaborer des plans et mobiliser des ressources pour y répondre. C'est la première fois que des dispositions aussi précises sur l'assistance aux victimes figurent dans un traité de DIH.

Il convient de noter que la définition « victimes d'armes à sous-munitions » ne désigne pas seulement les personnes tuées ou blessées par ces armes, mais les familles et les communautés qui ont subi des conséquences socio-économiques et autres. Cette définition large reflète le consensus qui s'affirme de plus en plus parmi les acteurs concernés par les opérations de déminage/dépollution.



## COMMENT LES ARMES À SOUS-MUNITIONS SONT-ELLES DÉFINIES DANS LA CONVENTION ?

Selon la définition de la Convention, les armes à sous-munitions sont des armes classiques qui dispersent ou libèrent des sous-munitions explosives, à savoir de petites charges explosives ou « bombelettes » non guidées (pesant moins de 20 kilogrammes), conçues pour exploser avant l'impact, à l'impact ou après l'impact.

Les armes contenant moins de dix sous-munitions explosives ne sont pas considérées comme des armes à sous-munitions, pour autant que chaque sous-munition pèse plus de quatre kilogrammes, soit conçue pour détecter et attaquer une cible spécifique, et soit équipée de mécanismes électroniques d'autodestruction et d'autodésactivation. Sont également exclues de la définition les armes conçues pour lancer des artifices éclairants, des fumigènes, des artifices pyrotechniques ou des leurres, ainsi que les munitions ou sous-munitions conçues pour produire des effets électriques ou électroniques. Rien dans la Convention n'interdit ni ne restreint l'emploi de ces armes dont, cependant, l'utilisation est réglementée par les dispositions générales du DIH.

## COMMENT LA MISE EN ŒUVRE ET LE RESPECT DE LA CONVENTION SERONT-ILS CONTRÔLÉS ?

La Convention prévoit divers mécanismes destinés à promouvoir sa mise en œuvre et à assurer le respect de ses dispositions.

Dans l'intérêt de la transparence, les États parties doivent **présenter** au Secrétaire général des Nations Unies un **rapport annuel** portant sur divers éléments, notamment les types et quantités d'armes à sous-munitions détruites, la superficie et la localisation des zones contaminées par les armes à sous-munitions, l'état des programmes de dépollution, les mesures prises pour alerter les civils et leur dispenser une éducation à la réduction des risques, l'état des programmes d'assistance aux victimes et les mesures prises au niveau national afin de prévenir et de réprimer toute violation de la convention. Ces rapports donnent également une vue d'ensemble sur l'état de la mise en œuvre.

En outre, il est prévu que les **États parties se réuniront** régulièrement pour examiner le fonctionnement de la Convention. Ces réunions constitueront une occasion importante de faire le point sur sa mise en œuvre, de débattre des meilleures pratiques et de résoudre les problèmes liés à l'application et au respect des dispositions du traité.

En cas de préoccupation quant au **respect** de la Convention par un État partie, des éclaircissements peuvent être demandés par l'intermédiaire du Secrétaire général des Nations Unies. Au besoin, la question peut être soumise à une réunion des États parties, qui peut adopter des procédures et mécanismes spécifiques afin de clarifier la situation et élaborer un projet de résolution. En cas de différend entre deux ou plusieurs États parties, ceux-ci s'efforceront de le régler par la négociation ou par tout autre moyen pacifique de leur choix, y compris la saisie de la Cour internationale de Justice conformément à son Statut.

Enfin, chaque État partie a l'obligation de prendre toutes les mesures **juridiques, administratives et autres** qui sont appropriées pour mettre en œuvre la Convention. Cela inclut l'imposition de sanctions pénales pour prévenir et réprimer toute violation par des personnes ou sur un territoire sous sa juridiction ou son contrôle. Cela nécessite souvent d'adopter une législation nationale et d'amender les règlements applicables aux forces armées.

## LA CONVENTION AURA-T-ELLE UN IMPACT ?

Une fois mise en œuvre, la Convention permettra d'éviter bien des souffrances humaines en garantissant que des centaines de millions de sous-munitions ne seront jamais utilisées, et que les stocks seront détruits. En outre, la Convention aura des effets bénéfiques directs pour les communautés touchées grâce aux efforts accrus qui seront déployés pour dépolluer les zones contaminées par les armes à sous-munitions : ainsi, des vies pourront être sauvées, et des terres rendues à l'agriculture et à d'autres activités productives. Les victimes des armes à sous-munitions bénéficieront en outre des efforts accrus engagés dans divers types d'assistance (soins médicaux, réadaptation physique, soutien psychologique et social et intégration économique, notamment). Tous les États parties à la Convention ont la responsabilité d'en assurer le succès. Quand ils sont en mesure de le faire, même les États qui ne détiennent pas de stocks ou n'ont pas de restes d'armes à sous-munitions sur leur territoire sont tenus de fournir une assistance aux pays touchés par ce fléau afin de les aider à mettre en œuvre la Convention.

Outre l'incidence qu'elle aura sur le comportement et la pratique des États parties, la Convention sur les armes à sous-munitions aura un impact sur les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument. Avec l'adoption et l'entrée en vigueur de cette Convention, de nombreux pays, les médias et le public considèrent désormais les armes à sous-munitions comme des armes stigmatisées. Il sera donc plus difficile pour un État ou pour un groupe armé, quel qu'il soit, d'utiliser des armes à sous-munitions.

Avec l'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions, le droit international humanitaire dispose désormais d'un cadre de référence complet pour prévenir et faire cesser les souffrances infligées aux civils par des « armes qui n'en finissent pas de tuer ». Ensemble, la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel, le Protocole de 2003 relatif aux restes explosifs de guerre et la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions apportent une réponse de portée considérable aux conséquences humanitaires des munitions non explosées et abandonnées et permettent aujourd'hui d'espérer un avenir où ces armes ne feront plus planer leur menace sur la vie des communautés touchées.